

Démarche en ligne

Reprendre une démarche afin d'ajouter un ou plusieurs justificatif(s)

Dans quel cas?

Si une fois votre démarche traitée, vous recevez un courriel vous indiquant qu'il manque un ou plusieurs documents, vous devez vous reconnecter sur votre compte afin de pouvoir ajouter les justificatifs manquants.

Démarche à réaliser

- Connectez-vous sur le site « ants.gouv.fr »
- Connectez-vous avec la connexion France Connect :
 ⇒Impôts : N°fiscal et mot de passe ou Ameli : N°sécurité sociale et mot de passe ; …
 (le compte avec lequel vous avez commencé la démarche)

Si vous vous connectez avec un compte différent de celui sur lequel vous avez commencé la démarche, il ne vous sera pas possible de retrouver cette dernière.

- Cliquez sur «Continuer sur les sites de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés»
- · Une fois connecté, cliquez sur « Afficher vos demandes d'immatriculation en cours »
- La liste de vos démarches s'affichera

Si le statut de votre démarche est « en analyse », il faut attendre le traitement de celle-ci. Vous ne pouvez pas la reprendre, ajouter des pièces ou l'abandonner.

C'est uniquement en statut « reprise » que vous pouvez reprendre votre démarche.

• Cliquez sur « OK » en dessous d' « actions »

Vous serez directement dirigé vers le message du service instructeur

- · Pour joindre les pièces complémentaires, cliquez sur « Joindre une pièce »
- Si vous le souhaitez, vous pouvez écrire un message à l'endroit prévu à cet effet
- Puis « Valider »

Votre dossier sera retransmis et remis en « Analyse ». Il faudra de nouveau attendre le traitement de celle-ci pour enfin finaliser votre démarche.

Une fois la démarche analysée, il sera nécessaire de procéder au paiement ou à la validation du dossier.